

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BISCHOFFSHEIM

VU la loi du 2 mars 1982 n° 82-213 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions ;

VU les articles L.2213-1, L.2542-2, L.2542-3, L.2542-4 et L.2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la demande de Mme Christelle HUCHETTE pour la pose d'un échafaudage au 5, rue Courbée pour des travaux à son domicile ;

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toutes les normes à assurer la sûreté et la commodité du passage dans les rues et voies publiques ;

ARRETE

Article 1er : Mme Christelle HUCHETTE est autorisée à mettre en place un échafaudage au droit du 5, rue Courbée, afin de réaliser des travaux de réfection.

Article 2 : La circulation des poids lourds est interdite dans la rue Courbée. Le ramassage des ordures ménagères ne pourra plus se faire dans la rue en porte à porte durant la période de validité du présent arrêté. Les riverains sont invités à ramener leurs bacs aux extrémités de la rue.

Article 3 : L'échafaudage et tous les objets constituant un obstacle à la libre circulation, laissés en station ou déposés sur les places ou voies publiques et leurs dépendances ou sur la voie ouverte à la circulation du public devront être constamment éclairés depuis le coucher jusqu'au lever du soleil à la diligence et au frais du pétitionnaire. La pose d'un filet de protection sur l'échafaudage est obligatoire.

Article 4 : Mme Christelle HUCHETTE est chargée :

- d'informer les riverains
- de veiller à la mise en place de la signalisation nécessaire pour permettre l'application du présent arrêté, notamment à chaque extrémité de la rue, des panneaux de travaux, de rétrécissement de chaussée et d'interdiction aux poids lourds.

Article 5 : Le présent arrêté est valable du 01/09/2022 au 30/09/2022

Article 6 : Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- Mme HUCHETTE
- Gendarmerie de Rosheim
- Police pluri-communale
- SDIS
- Sélectom
- Affichage

Bischoffsheim, le 24/08/2022

Le Maire,
Claude LUTZ

